



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Grenoble le **06 AOUT 2021**

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section Élections

Arrêté n° 38-2021-08-06-0006 du 06 AOUT 2021
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Seyssinet-Pariset

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2019-06-28-002 du 28 juin 2019 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Seyssinet-Pariset ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de modifier le libellé des bureaux de vote n° 2, 4, 7 et 9 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Seyssinet-Pariset sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Seyssinet-Pariset sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire générale adjointe

Juliette BEREGI

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
Bureau de vote n°1 : Hôtel de ville place André Balme <i>(bureau centralisateur)</i>	Avenue de la République (du 52 au 68 / 53 au 69) Avenue Victor Hugo (du 0 au 26 / 1 au 27) Boulevard des Frères Desaire (du 1 au 17) Rue Aimé Bouchayer (du 32 au 50 / 33 au 47) Rue des Charrettes (du 0 au 998) Rue Général Mignot (du 0 au 9999) Rue de l'Industrie (du 43 au 59 B / 46 au 62) Rue Jean Jaurès (du 1 au 61) Rue Lamartine (du 0 au 9999) Rue Lavoisier (du 0 au 9999) Rue du Progrès (du 59 au 75 / 60 au 86) Rue Roger Barbe (du 0 au 9999) Rue des Violettes (du 0 au 9999)
Bureau de vote n°2 : Salle Moucherotte 21 rue du Moucherotte	Boulevard des Frères Desaire (du 0 au 22) Avenue du Vercors (du 0 au 80 / 1 au 37) Rue Jean-Jacques Rousseau (du 0 au 9999) Rue Lafontaine (du 0 au 9999) Rue du Moucherotte (du 0 au 36) Rue de la Résistance (du 0 au 9999) Rue Voltaire (du 0 au 9999)
Bureau de vote n°3 : Salle Chamrousse 97 rue de l'Industrie	Av de la République (du 113 au 165 / 114 au 166) Rue de l'Industrie (du 87 au 999 / 94 au 998) Rue du Progrès (du 101 au 999 / 106 au 998) Rue de la Cité (du 0 au 9999)
Bureau de vote n°4 : Salle Chartreuse 4 rue de cartale	Av de la République (du 168 au 9000 / 169 au 9001) Avenue Victor Hugo (du 151 au 999 / 152 au 998) Rue des Castors (du 0 au 9999) Rue du Grand Pré (du 0 au 9999) Rue de la Paix (du 0 au 9999) Avenue de Grenoble (du 0 au 9999) Rue de Cartale (du 0 au 9999) Résidence Percevalière (du 0 au 9999) Rue de la Tuilerie (du 0 au 9999)
Bureau de vote n°5 : École du village - salle Emile Sistre Avenue Hector Berlioz	Rue Antoine Chollier (du 0 au 9999) Beauregard (du 0 au 9999) Avenue de Belledonne (du 0 au 9999) Rue de Comboire (du 0 au 9999) Rue de l'Église (du 0 au 9999) Rue des Fleurs (du 0 au 9999) Chemin des Fusillés (du 0 au 9999) Avenue Hector Berlioz (du 0 au 9999) Place de la Liberté (du 0 au 9999) Route de Saint-Nizier (du 0 au 50 / 1 au 159) Rue de la Scie (du 0 au 9999) Le Vizan (du 0 au 9999) Rue des Sagnes (du 0 au 9999) Allée Eugène Faure (du 0 au 9999) Rue de Quirole (du 0 au 9999) Chemin des Rampes (du 0 au 9999) Chemin des Visans (du 0 au 9999) Chemin des Vouillants (du 0 au 9999)
Bureau de vote n°6 : Centre de Loisirs Jean Moulin 639 Route de Saint-Nizier	Route de Saint-Nizier (du 161 au 999 / 200 au 998) Bel Air (du 0 au 9999) Grimoud (du 0 au 9999) Pariset (du 0 au 9999)

	<p>La Tour Sans Venin (du 0 au 9999) Rue Eugène Bouchet (du 0 au 9999) Chemin des Bergers(du 0 au 9999) Rue de l'École (du 0 au 9999) Rue des Bergers (du 0 au 9999) Rue du Grand Pariset (du 0 au 9999).</p>
<p>Bureau de vote n°7 : Salle Vercors Rue Aristide Bergès</p>	<p>Avenue de la République (du 0 au 44 / 1 au 45) Rue Aimé Bouchayer (du 13 au 27 / 20 au 30) Rue de l'Industrie (du 0 au 42 / 1 au 41) Rue Jean Jaurès (du 0 au 78) Rue du Progrès (du 0 au 58 / 1 au 57) Allée des Balmes (du 0 au 9999) Avenue Aristide Bergès (du 0 au 9999) Digue du Drac (du 0 au 9999) Rue de Chamrousse (du 0 au 9999) Rue de la Fonderie (du 0 au 9999) Rue Laurent Darve (du 0 au 9999) Rue Pasteur (du 0 au 9999)</p>
<p>Bureau de vote n°8 : L'Arche 79 avenue de la République</p>	<p>Avenue de la République (du 70 au 112 / 71 au 111) Rue des Charrettes (du 1 au 999) Rue de l'Industrie (du 61 au 85 / 64 au 90) Rue du Progrès (du 77 au 99 / 88 au 104) Boulevard de l'Europe (du 1 au 9999) Rue Sisteron (du 0 au 9999) Rue Georges Maeder (du 0 au 14 / 1 au 9) Avenue de la Houille Blanche (du 0 au 9999)</p>
<p>Bureau de vote n°9 : Salle Demoment Rue de la Levade</p>	<p>Bd des Frères Desaire (du 24 au 998 / 25 au 999) Avenue du Vercors (du 39 au 61) Rue du Moucherotte (du 1 au 35) Mail des Acacias (du 0 au 9999) Rue Pacalaire (du 0 au 9999) Rue de la Levade (du 0 au 9999) Rue des Murailles (du 0 au 9999)</p>
<p>Bureau de vote n°10 : Salle Vauban 1 18 Bis Rue Georges Maeder</p>	<p>Rue Georges Maeder (du 11 au 999 / 16 au 998)) Allée des Glycines (du 0 au 9999) Avenue du Général de Gaulle (du 0 au 9999) Rue Paul Valérien Perrin (du 0 au 9999)</p>

